PROGRAMME DE FORMATION

Organisme de formation : LYADIS IMMOBILIER - SIRET 53046976600030

Référence et Intitulé : LF127-1 - Vente d'un terrain : prévoir la division foncière

Durée : 4h00

Type : Classe Virtuelle

Public

Transactionnaires.
Agents commerciaux.
Promoteurs immobiliers.
Notaires, clercs de notaires.

Objectifs pédagogiques

Identifier les deux principales procédures de division de terrains : le permis d'aménager et la déclaration préalable.
Savoir les mettre en œuvre.

Pré-requis

Aucun.

Programme

1 - La division foncière.
- Définition.
- Les motifs de l'opposition à une opération de la division foncière.

2 - Le permis d'aménager.
- Champs d'application.
- Les informations nécessaires pour la constitution du dossier.
- Précautions nécessaires pour une acquisition foncière d'un terrain issu d'une autorisation de permis d'aménager.

3 - La déclaration préalable de division foncière.
- Champs d'application.
- Intégrer les délais d'instruction dans le processus de négociation foncière.

Moyens pédagogiques

Séance de formation en classe virtuelle.
Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques et mises en situation.
Support pédagogique disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.plateformef.com

Modalités et délais d'accès :
Connexion à la formation en classe virtuelle via l'espace apprenant sur la Plateforme F, le jour de la formation, 10 minutes avant l'heure du début de la session.

Moyens d'évaluation

Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à l'issue de la formation disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.plateformef.com
Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %

Coordonnées pour support :
- e-mail : info@lyadis-immobilier.com
- Téléphone : 04 81 65 63 15

Matériel nécessaire

Ordinateur, tablette ou smartphone avec connexion internet.
Navigateur préconisé : Chrome.